

**PRÉAVIS N° 5/26 au Conseil communal**

**OBJET DU PRÉAVIS :** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 105'000.- pour la sécurisation et la réouverture du secteur de la Poterne, parcelle 220.

**CONSEIL COMMUNAL DU 6 octobre 2026**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 16 septembre 2026 dans la salle Mazan à 19 h 00, en présence de Monsieur le Syndic Jean-Philippe Steck. La commission a ensuite siégé le même jour afin de valider le présent rapport.

Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueillis lors de sa séance du 7 septembre 2026 à 20 h 00.

**Préambule**

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 105'000.- (tableau 1) pour sécuriser le talus et le cheminement de la Poterne, puis rouvrir durablement les escaliers publics. Les travaux visent à éliminer les risques de chute du mur historique et de glissement de terrain, en coordonnant l'intervention avec les propriétaires privés et les services cantonaux.

**Incidences financières**

Le respect des normes comptables MCH2 impose l'application de durées d'amortissement déterminées en fonction du type d'investissement. Un crédit d'investissement maximum de CHF 105'000.- est demandé, sous déduction des subventions et aides financières cantonales qui pourront être obtenues. Ce montant comprend notamment les travaux de sécurisation du talus, les honoraires techniques, les prestations archéologiques ainsi qu'une provision pour divers et imprévus.

Une part de CHF 8'407.48 sera ensuite refacturée aux propriétaires privés, correspondant à leur participation aux prestations archéologiques. La Commune prendra en charge les 50 % de ces prestations. La répartition estimée de l'ensemble des coûts est de 42 % à la charge des propriétaires, 37 % à la charge de la Commune et 21 % à la charge du Canton.

L'investissement sera financé selon les liquidités disponibles de la Commune et ses besoins globaux de financement. Si la dépense devait être financée intégralement par emprunt, avec un taux d'intérêt hypothétique de 2 %, la charge d'intérêt s'élèverait à environ CHF 1'995.- la première année.

Conformément aux normes comptables MCH2, l'investissement sera inscrit à l'actif du bilan dans la catégorie « Travaux de menue importance » et amorti sur une durée de dix ans. La charge annuelle d'amortissement s'élèvera ainsi à environ CHF 10'500.-. Le projet ne devrait pas entraîner d'augmentation ni de diminution des charges courantes d'entretien.

**Tableau 1 :** Le tableau ci-dessous présente le détail des coûts relatifs à la demande

| Nature des coûts                                | Montant TTC en CHF |
|-------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Travaux de sécurisation du talus</b>         | 42 007.65          |
| <b>Honoraires techniques</b>                    | 27 277.90          |
| <b>Prestations archéologiques</b>               | 16 814.95          |
| <b>Sous-total</b>                               | <b>86 100.50</b>   |
| <b>Divers et imprévus (20%)</b>                 | 17 220.10          |
| <b>Total</b>                                    | <b>103 320.60</b>  |
| <b>Crédit d'investissement demandé, arrondi</b> | 105 000.00         |
| <b>Différence</b>                               | <b>1 679.40</b>    |

D'après les informations communiquées par la Municipalité dans le présent préavis, la COGEFIN constate que l'investissement de CHF 105'000.- permettra de sécuriser durablement le secteur de la Poterne et de réouvrir le cheminement public dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

#### **Situation financière communale**

À la date de l'audition, la Commune dispose de CHF 2'723'000.- de liquidités et affiche une dette de CHF 10'232'000.-.

La somme des crédits d'investissement acceptés encore ouverts est de CHF 11'000'000.-.

Les intérêts annuels de la dette s'élèvent aujourd'hui à CHF 114'000.-.

#### **Conclusions**

Au vu des éléments présentés, la COGEFIN relève que cet investissement répond à un enjeu de sécurité publique et permet la réouverture durable du cheminement de la Poterne. Compte tenu des soutiens financiers attendus, de la participation des propriétaires privés et de l'amortissement prévu sur dix ans, elle estime que les incidences financières sont proportionnées aux objectifs du projet.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 05/26 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 105'000.--, à déduire toute subvention ou aide financière,**
  2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
  4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter, en fonction des liquidités disponibles et des besoins de financement, tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 16 septembre 2026 : Frédéric Besse, Guillaume Besson, Loïc Bonny, Michelle Grandjean, Jakup Isufi, Dorian Maroelli, Nicole Scheidt, Karine Weber Cavin.

Moudon, le 16 septembre 2026



---

Nicole Scheidt  
Rapporteuse